

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

Assemblée publique de consultation

Eau potable : travaux modifiés

Mot du maire

Le conseil municipal a pris la décision de poursuivre l'étude sur les recherches en eau. Elle nous permettra de savoir s'il est possible d'avoir un nouveau puits afin d'augmenter la quantité d'eau que l'on pourrait utiliser pour répondre à l'augmentation d'habitations et de nouveaux commerces dans notre municipalité. Tout devra se faire en respectant la qualité de notre eau qui est de première qualité.

Avoir plus d'eau et une qualité moindre n'est pas notre objectif. Nous avons la chance d'avoir une eau de qualité et il ne faut pas s'éloigner de cet objectif.

Il y a des gens qui oublient notre objectif en dépensant l'eau de différentes manières. Laisser couler l'eau continuelle-

ment sans penser à fermer le robinet, c'est un manque de responsabilité. Le conseil prendra la décision requise pour empêcher de tels gestes.

La beau temps arrive et les débris apparaissent ainsi que les vieilles autos qui étaient enfouies sous la neige. Cette année, nous allons prendre les mesures nécessaires pour remédier au problème.

Entre temps, profitons de la belle météo pour sortir et faire le ménage.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Construction, rénovation et démolition	2
Licence pour votre chien (rappel)	2
Alerte fiscale	3
Bonne nouvelle	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

BACS DE RÉCUPÉRATION OU À ORDURES

Vous avez jusqu'au 15 avril prochain pour commander votre bac bleu ou à déchets.

Le 240 litres bleu : 70 \$

Le 240 litres à déchets : 70 \$

Le 360 litres bleu : 80 \$

Le 360 litres à déchets : 80 \$.

Le prix de la livraison par la Régie est de 90 \$. Il sera divisé par le nombre de bacs commandés. Plus le nombre de bacs sera élevé, moins le coût de livraison sera important pour chaque bac.

La Régie de gestion des matiè-

res résiduelles effectuera la livraison vers la fin du mois d'avril.

Pour commander, contactez votre municipalité au numéro 819-295-3782.



La rénovation de plus en plus populaire

Construction, rénovation ou démolition

La belle saison arrivera bientôt. Les projets de rénovation, construction et démolition sont souvent au rendez-vous au cours de cette période.

Nous désirons vous informer qu'il est nécessaire, en vertu de la réglementation d'urbanisme, d'obtenir un permis avant de débiter des travaux de construction, rénovation ou démolition.

M. Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment, est responsable de l'émission des permis.

Vous devez vous présenter au

bureau municipal pour formuler votre demande.

La directrice générale et secrétaire-trésorière complètera votre demande et la transmettra à l'inspecteur en bâtiment. Ce dernier est présent sur notre territoire le lundi, en avant-midi seulement.

C'est pourquoi, si vous avez un projet en tête et que vous voulez le réaliser au début du printemps, il est souhaitable de déposer votre demande de permis le plus tôt possible afin d'éviter l'achalandage du mois de mai et les délais pour l'émission du permis.

Ce dernier est valide pour une période de 12 mois.

EAU POTABLE : DES TRAVAUX MODIFIÉS

En septembre 2007, entré en vigueur un règlement d'emprunt de 534 592 \$ permettant de mettre aux normes les équipements de production de l'eau potable. Le plan de match prévoyait la construction d'un puits qui serait en mesure de fournir une eau de qualité et en quantité suffisante avec de nouveaux équipements conformes aux nouvelles normes. Or, comme le puits foré à l'automne 2008 n'a pas donné les

résultats escomptés quant à la quantité et à la qualité de l'eau, le plan de match est changé. Au lieu de construire les nouveaux équipements de production de l'eau, il faut continuer les recherches en eau.

En mars 2009, un mandat en ce sens a été donné à Laforest Nova Aqua, firme spécialisée en hydrogéologie. Déjà, un appel d'offres a été lancé pour obtenir un prix pour la construction

de deux nouveaux puits de captage. À la séance d'avril, le conseil devrait être en mesure de donner le contrat pour ces travaux.

La prochaine phase des travaux dépendra des résultats obtenus lors des forages de ces deux nouveaux puits.

À suivre



Quel numéro identifiera-t-il votre chien?

Licence pour votre chien (rappel)

Un petit mot pour vous rappeler que vous devez licencier votre chien au bureau municipal.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter au bureau municipal, **faites-nous par-**

venir par la poste les coordonnées de votre animal : race, nom, sexe, couleur ainsi que les vôtres : nom, adresse,

numéro de téléphone.

Il nous fera plaisir de vous retourner votre médaillon par le retour du courrier.

Le coût est 10 \$ par chien et de 75\$ pour un chenil.

Il est de votre responsabilité de licencier votre

chien.

À défaut d'obtenir votre licence au bureau municipal, l'inspecteur, Luc Normandin, pourra au cours du mois d'avril, se présenter chez-vous pour licencier votre ou vos chiens.

ALERTE FISCALE

L'Agence du revenu du Canada met les Canadiens en garde contre la fraude par courrier.

Elle veut mettre en garde les contribuables contre de récentes manœuvres frauduleuses selon lesquelles certains Canadiens ont reçu une lettre semblant provenir de l'Agence de revenu du Canada leur demandant des renseignements personnels. Cette lettre ne provient pas de l'Agence de revenu du Canada.

Cette lettre soutient qu'il n'y a pas suffisamment de renseignements dans la déclaration de revenus des destinataires et que, pour recevoir des remboursements, ils doivent mettre à jour leur dossier. Un formulaire, joint à lettre, demande des renseignements personnels par écrit, dont des renseignements relatifs aux comptes bancaires et aux passeports, que les destinataires sont priés d'envoyer par courrier ou par télécopieur. Cette lettre ne provient pas de l'Agence de revenu du Canada

et les Canadiens ne devraient pas fournir leurs renseignements personnels à l'expéditeur.

Tous les contribuables doivent faire preuve de vigilance lorsqu'ils divulguent des renseignements confidentiels à des tiers. L'Agence de revenu du Canada dispose de pratiques bien établies pour protéger la confidentialité des renseignements sur les contribuables. Pour information : info@phonebusters.com ou composer 1-888-495-8501



Attention !

Assemblée publique de consultation

Le 27 avril prochain, à 19 h, à la salle municipale de Saint-Luc-de-Vincennes, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tiendra une assemblée publique de consultation concernant l'adoption de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

Le 6 avril prochain, le conseil adoptera les projets de règlements suivants : Plan d'urbanisme révisé, règlement de zonage, de lotissement, de construction, sur les conditions d'émission des permis de construction, sur les dérogations mineures, sur les permis et certificats et sur le comité consultatif d'urbanisme.

La Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes se conforme ainsi à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui mentionne que

les municipalités doivent dans les 24 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC rendre conforme leur réglementation d'urbanisme.

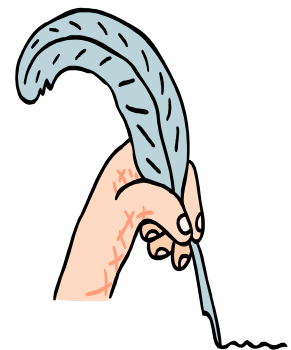
Un avis public paraîtra dans l'Hebdo Mékinac/des Chenaux à cet égard. Les règlements seront disponibles pour consultation au bureau municipal à compter du 7 avril 09.

BONNE NOUVELLE

Monsieur Luc Normandin, responsable de l'entretien des équipements de l'eau potable, a réussi à dégeler la conduite d'amenée d'eau qui rendait vulnérable l'approvisionnement en eau du puits de la station de pompage.

La pression du réseau est revenue à la normale quelques jours plus tard.

Merci de votre collaboration habituelle.



Quelques mots pour vous informer

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale C.P. 450
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web: www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Nicole Grenon 295-3660

Brigitte Noël 295-3776

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égout et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. (n'est plus en opération)

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** soir qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Aline Grandmaison et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3496.

Par ailleurs, **le Comité de l'amitié**

est un groupe de femmes qui se rencontrent pour traiter de sujets divers. Responsable : Mme Denise Laroche. Téléphone 295-3784.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Gérard Dufresne, au numéro 295-3795.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.